2008/444 - ATTRIBUTION D'UN MARCHE DE REALISATION DE LA SIGNALETIQUE DE L'EXPOSITION «REPARTIR A ZERO» - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 juillet 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

 $\,$ « La Commission d'Appel d'Offres en date du $1^{\rm er}$ juillet 2008 a statué ainsi :

Intitulé du lot	Fournisseur retenu	Montant HT
Signalétique de	MEDICIS	8 752 €
l'exposition « Repartir à zéro »		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du $1^{\rm er}$ juillet 2008 ;

Ouï l'avis de sa Commission Finances - Administration Générale - Fin de procédures des marchés publics ;

DELIBERE

- 1- Le marché relatif à la signalétique de l'exposition « Repartir à zéro » est attribué à MEDICIS pour un montant de 8 752 € HT.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer les marchés correspondants dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN